

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 6 juillet 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	29 juin 2020	29 juin 2020
23	18	18+4		

Délibération n° 06072020.057 : Autorisation de déposer et signer les autorisations d'urbanisme relatives aux travaux inscrits au budget primitif 2020

L'an deux mille vingt, le **lundi 6 juillet** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Martine LLEU, Jackie ALBERT, Colette PARONNAUD, Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Cédric ROUSSEAUX, Michéline SIMONNEAU, Isabelle DUMONT, Sandrine GUIBERT, Rémi GROLAUD, Carole BREUIL, Marc-Antoine LAMBERT, Marina BERVOETS, Jean-Luc PROQUIN, Patrick MORENNE, Annie MENDEVILLE, Jean-François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD.
Membres absents représentés :
Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Christophe PARION, Christèle ROBLIN.
Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante des principaux projets d'investissement susceptibles d'être inscrits au budget primitif 2020.

- Ces projets peuvent être soumis à autorisation d'urbanisme :
- Les sanitaires du groupe scolaire de St Germain de Marencennes,
 - Les ouvertures de l'école de Péré,
 - Les vestiaires des ateliers municipaux de St Germain de Marencennes.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou d'adjoint délégué, à signer et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires, préalablement aux travaux inscrits à la section d'investissement du budget primitif 2020.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires, préalablement aux travaux inscrits à la section d'investissement du budget primitif 2020, cités ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 200080091-- 2020 0706 -- 06072020057 ----- -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 09/07 / 2020

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
 Pour extrait conforme.
 Les signatures sont au registre.
 SAINT-PIERRE-LA-NOUE
 Le 7 juillet 2020.
 Le Maire,

 Walter GARCIA.